

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2115

18 août 2015

SOMMAIRE

Action Oil Luxembourg SPF S.A.	101474	Globus Invest Holding S.A.-SPF	101481
AFP (Germany) I S.à r.l.	101481	Highland VII B - PRI (1) S.à r.l.	101477
BRS Luxco Outdoor Sports Holdings S.à r.l.	101479	Home Care	101495
Cafe Place des Rochers Sarl	101480	Infrapark I S.C.A.	101520
Canna Luxembourg S.à r.l.	101480	Locatem S.A.	101475
CARLOTTA European Investments S.A.	101474	Luxmedia Europe SA	101487
Casa del Bambino S.à r.l.	101477	MCP III Investment S.à r.l.	101492
Citerna S.A.	101474	MCP-MIC III S.à r.l.	101482
City RE 39 S.à r.l.	101475	MedTech World S.à.r.l.	101497
Corporation Distribution S.à r.l.	101480	Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l. ..	101520
Ease International S.A.	101478	Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR	101484
Emo Automotive Services S.A.	101474	NAEV-Immo FCP-FIS	101481
Erbium S.A.	101478	Optical Center Luxembourg S.à r.l.	101477
ESA Holdings	101478	Orey Capital Partners GP S.à r.l.	101478
Estate & Energy Holding S.à r.l.	101478	Selp (Bischofsheim I) S.à r.l.	101475
FlexSpace S.à r.l.	101477	Tecto Luxembourg S.A.	101480
Fortune Finance Participations (Luxembourg) S.A.	101479	Torun S.à r.l.	101507
FP-EFR S.à r.l.	101479	Torun S.C.Sp	101507
Frasia Holdings S.A.	101479	United Re (Europe)	101475
Globus Invest Holding S.A.-SPF	101476	VCP VII Luxco 6 S.à r.l.	101481
Globus Invest Holding S.A.-SPF	101519	Vertigos s.à r.l.	101490
Globus Invest Holding S.A.-SPF	101477	Vostok Investment Opportunities Fund SIF	101476

EAS, Emo Automotive Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 123.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094283/10.

(150104516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

CARLOTTA European Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.833.

- L'adresse de Madame Roberta Corteggiani, Administrateur de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
Località Canale 57, IT-05018 Orvieto (TR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015103740/13.

(150113598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.**Action Oil Luxembourg SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.093.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 septembre 2015* à 10h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048883/1031/15.

Citerna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.435.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 05 juin 2015

Les mandats des administrateurs la société Avanti Group B.V.B.A., la société Snickers Binnenvaart B.V.B.A. et Madame Esmeralda De Hertog ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Egalement le mandat de l'administrateur-délégué, Madame Esmeralda De Hertog, étant venu à échéance, a été réélu comme administrateur-délégué pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103757/16.

(150113729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

City RE 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094176/9.

(150104147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

United Re (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 35.758.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société UNITED RE (EUROPE)

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015098741/11.

(150108500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Selp (Bischofsheim I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.775.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Andrew Pilsworth, avec adresse professionnelle au 15, Regent Street, Cunard House, SW1Y 4LR Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 15 juin 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Simon Carlyon, avec adresse professionnelle au 15, Regent Street, SW1Y 4LR Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet au 15 juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100788/15.

(150110919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Locatem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 86.758.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 08 sept. 2015 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Nominations statutaires.

5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015139902/1267/19.

Globus Invest Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094355/9.

(150104171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Vostok Investment Opportunities Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.535.

Notice is hereby given

To the shareholders of the Company that an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the Company was initially scheduled for 12 August 2015 at 11:00 a.m. (CET) at the registered office of the Company, with agenda set out below.

However the quorum set forth in article 67-1(2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") has not been reached in order for the Meeting to validly take place. The Meeting will now be reconvened in accordance with article 67-1(2) of the Law.

The shareholders are therefore invited to attend the

MEETING

of the Company on *17 September 2015*.

Agenda:

1. Presentation of the report of the Board of Directors and the report of the Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 31 December 2013;
2. Approval of the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2013 ;
3. Allocation of results for the financial year ended 31 December 2013;
4. a) Conflict of interest statement for the financial year ended 31 December 2013;
b) Discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2013;
5. Appointment of the Directors and Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial years ended 31 December 2014 (retroactively) and 31 December 2015 ;
6. Presentation of the report of the Board of Directors and the report of Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 31 December 2014;
7. Approval of the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2014;
8. Allocation of results for the financial year ended 31 December 2014;
9. a) Conflict of interest statement for the financial year ended 31 December 2014;
b) Discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2014;
10. Approval of the liquidation of the Company;
11. Miscellaneous.

The reconvened Meeting shall validly deliberate on the resolutions of the above-mentioned agenda, regardless of the proportion of the capital represented. At this Meeting, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the shareholders present or represented.

Shareholders are informed that to be eligible to assist at the extraordinary general meeting they need to be a registered Shareholder of the Company at midnight (Luxembourg time) on 11 September 2015.

The shareholders who cannot be present at the annual general meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy holder does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of the proxy, which is enclosed, must be completed and received at the registered office of the Company (to the attention of the Board of Directors) by fax (+352 - 404 770 387) or mail not later than twenty-four hours before the extraordinary general meeting.

Référence de publication: 2015139901/755/45.

Globus Invest Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094356/9.

(150104208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

FlexSpace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094303/10.

(150104436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094388/10.

(150104492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Casa del Bambino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4505 Differdange, 22, rue du Docteur Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 171.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASA DEL BAMBINO S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015099319/11.

(150109515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Optical Center Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.414.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015104193/14.

(150113573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Estate & Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015096659/9.
(150107685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Erbium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 177.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015096678/10.

(150107753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

ESA Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015096679/10.

(150107619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Orey Capital Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 151.471.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015104195/12.

(150114381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Ease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 94.695.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} Juin 2015

L'Assemblée Générale décide:

la démission de l'administrateur, Mr Alexander Claessens, 17 décembre 1951 à Wilrijk, demeurant professionnellement 29 avenue Monterey 2163 Luxembourg à partir du 1^{er} Juin 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2015.

Référence de publication: 2015096663/13.

(150107603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Fortune Finance Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 154.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015096717/9.

(150107039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Frasia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Frasia Holdings S.A.

Référence de publication: 2015096703/10.

(150107186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

BRS Luxco Outdoor Sports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.984.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 18/06/2015 sous la référence: L150105366

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRS Luxco Outdoor Sports Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015099288/15.

(150110122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

FP-EFR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.572,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.145.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Francisco Partners III (Cayman) L.P., l'Associé Unique de la Société en date du 19 juin 2015 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le 19 juin 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015096719/20.

(150107293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Corporation Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la foire.
R.C.S. Luxembourg B 142.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099310/10.

(150109577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Cafe Place des Rochers Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 169.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015099314/10.

(150109483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.357.

EXTRAIT

Les comptes annuels ajustés du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015099316/14.

(150108922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Tecto, Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement au siège le 12 juin 2015

1. L'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement décide de renouveler, en tant qu'administrateur, les mandats de Monsieur Mr. Miguel De Potter, né à Ukkel (Belgium) le 3 juillet 1979 résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, 20, De Gerlachekaai et de Mr. Patrick De Brabandere, né à Gand (Belgium) le 29 janvier 1959 résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, 20, De Gerlachekaai et de Mme Kristel Mertens, née à Antwerpen (Belgium) le 6 juin 1968, résident professionnellement à B-2000 Antwerpen, 20, De Gerlachekaai et Mr. Marc Nuytemans, né à Wilrijk (Belgium) le 15 juillet 1961 résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, 20, De Gerlachekaai, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

2. L'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy S.à r.l. (anc. VGD Experts-Comptables S.à r.l.), ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B.53.981, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015100850/20.

(150110397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Globus Invest Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094357/9.

(150104209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015098759/11.

(150107738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

NAEV-Immo FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Das Verwaltungsreglement betreffend den NAEV-Immo FCP-FIS welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 18. August 2015.

Für den NAEV-Immo FCP-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Marc-Oliver Scharwath / Eva-Maria Wimmer

Référence de publication: 2015137845/12.

(150149028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

AFP (Germany) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.960.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juin 2015

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Mr. Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant.

3. Mr. Michael VERHULST, né le 25 août 1969 à Almelo (Pays-Bas), résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Aline MBAPOU, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur François Cottong, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour AFP (Germany) I S.à r.l.

Le mandataire

Référence de publication: 2015102744/22.

(150112582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July,

Before Maître Camille Mines, notary public residing at Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCPMIC III s.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.355, incorporated by a notarial deed enacted on 27 November 2007, recorded by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 96 of 14 January 2008 and lastly amended by a notarial deed enacted on 30 September 2014, recorded by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3791 of 09 December 2014.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCP III Investment s.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, RCSL B 154543, (the "Sole Shareholder"),

here represented by two B managers: Marie-Hélène Emond and Gaëlle Violette, with professional address at Luxembourg.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Transfer of the Company's registered office with effect as of September 1, 2015 from its current address to 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, in order to reflect the resolution
 2. above; and
 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to transfer the Company's registered office with effect as of September 1, 2015 from 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution:

As a consequence of second resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, which shall be read as follow:

“**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company, or as the case may be, by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1000,-.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associée unique de «MCP-MIC III s.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.355, constituée par acte notarié du 27 novembre 2007, reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2008, numéro 96, et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 30 septembre 2014, reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 09 décembre 2014, numéro 3791.

A Comparu:

L'associée unique de la Société, MCP III Investment s.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, RCSL B 154543, (l'«Associée Unique») dûment représentée par deux gérants B: Mesdames Marie-Hélène Emond et Gaëlle Violette, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Associée Unique, représentée tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Toutes les parts sociales de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'Associée Unique a préalablement été informée.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Transfert du siège de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2015, de son adresse actuelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution
2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associée Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associée Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associée Unique reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour et se considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associée Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de transférer avec effet au 1^{er} septembre 2015, le siège social de la Société du 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

Troisième résolution:

En conséquence de la seconde résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ 1.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte notarié a été rédigé à Capellen, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M-H. Emond, G. Violette, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22398. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015139097/125.

(150150785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.711.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July,

Before Maître Camille Mines, notary public residing at Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.711, incorporated by a notarial deed enacted on 28 June 2004, recorded by Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 921 of 15 September 2004 and lastly amended by a notarial deed enacted on 08 August 2006, recorded by Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1778 of 22 September 2006.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCEP II (Europe) L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the USA, having its registered office at DE19904 Dover, 160 Greentree Drive, bâtiment national Registered Agents Inc, étage Suite 101, USA (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Marie-Hélène Emond and Mrs Gaëlle Violette, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Transfer of the Company's registered office with effect as of September 1, 2015 from its current address to 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company, in order to reflect the resolution 2. above; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to transfer the Company's registered office with effect as of September 1, 2015 from 7a, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution:

As a consequence of second resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company, which shall be read as follow:

“ Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the Municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

3.2. The Board of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1000,-

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associée unique de "Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR" (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.711, constituée par acte notarié du 28 juin 2004, reçu par Maître André SCHWACHT-GEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 septembre 2004, numéro 921, et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 08 août 2006, reçu par Maître André SCHWACHT-GEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 septembre 2006, numéro 1778.

A Comparu:

L'associée unique de la Société, MCEP II (Europe) L.P., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à DE 19904 Dover, 160 Greentree Drive, bâtiment national Registered Agents, étage Suite 101, Etats Unis d'Amérique (l'“Associée Unique”) dûment représentée par Mesdames Marie-Hélène Emond et Gaëlle Violette, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associée Unique, représentée tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Toutes les parts sociales de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'Associée Unique a préalablement été informée.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Transfert du siège de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2015, de son adresse actuelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution 2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associée Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associée Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associée Unique reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour et se considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associée Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de transférer avec effet au 1^{er} septembre 2015, le siège social de la Société du 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

Troisième résolution:

En conséquence de la seconde résolution qui précède, il est décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 3 des statuts actuels de la Société pour leur donner la teneur suivante:

“ Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil de Gérance.

3.2 Le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ 1.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte notarié a été rédigé à Capellen, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M-H. Emond, G. Violette, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22395. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015139084/135.

(150150794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Luxmedia Europe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 199.293.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juillet,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Samuel RICHOMME, chef d'entreprise, né à Saint Brieu, France, le 20 août 1980, demeurant à Dubai, Emirats Arabes Unis, Jumeira Lakes Towers, Tower Mag 214, appartement 1203,

Représenté par:

Monsieur Arnaud BEZZINA, gérant de sociétés, né à Laxou, France, le 29 novembre 1974, demeurant à L-1899 Kockscheuer, 11, rue Auguste Dutreux,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire du comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LUXMEDIA EUROPE SA».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'édition, la publication, la distribution ainsi que la commercialisation de livres, de journaux, de magazines et de tous supports.

La Société pourra réaliser toute activité commerciale, industrielle, civile, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, notamment par une activité d'organisation d'événements ou de cocktail, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra, dans le cadre de ses relations avec ses filiales, prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances et dettes, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (Eur 31.000,-) représenté par trente et une actions (31) d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 1^{er} vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2016.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Samuel RICHOMME, préqualifié:	31 actions
TOTAL:	31 actions

Les actions de la société ont été partiellement libérées en espèces par l'actionnaire unique à hauteur de 25 %, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La libération intégrale du capital aura lieu au plus tard le 23 juillet 2020.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur:

Monsieur Samuel RICHOMME, chef d'entreprise, né à Saint Briec, France, le 20 août 1980, demeurant à Dubai, Emirats Arabes Unis, Jumeira Lakes Towers, Tower Mag 214, appartement 1203.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG s.à r.l., en abrégé EFL s.à r.l. avec siège à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, RCSL B 114396.

Quatrième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire à tenir en l'année 2016.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Immobilisation des actions et des titres au porteurs

Le comparant reconnaît avoir été rendu attentif par le notaire instrumentaire aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, le fondateur en étant débiteur solidaire.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: A. BEZZINA, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23435. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015139065/182.

(150150749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Vertigos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 35, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 199.289.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le trois août,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Joseph CIATTI, gérant, né à Pétange, le 18 mars 1943, demeurant à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clément,

Monsieur Emmanuel BARTHEL, gérant administratif, né à Strasbourg, France, le 10 janvier 1980, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 20A, route de Thionville, et

Monsieur Enrique CARRACEDO NEBOT, administrateur-directeur, né à Metz, France, le 04 août 1968, demeurant à L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vertigos s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-bar-lounge avec débit et vente de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'importation, l'exportation et la vente de matières premières alimentaires et tous autres produits de la branche se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

Mr Joseph CIATTI, préqualifié:	34 parts sociales
M. Emmanuel BARTHEL, préqualifié:	33 parts sociales
M. Enrique CARRACEDO NEBOT, préqualifié:	33 parts sociales
TOTAL: cent parts sociales,	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quinze.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8310 Capellen, 35, route d'Arlon.
- 2) La société sera gérée par quatre gérants, savoir:

Gérants administratifs:

Monsieur Joseph CIATTI, gérant, né à Pétange, le 18 mars 1943, demeurant à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clément,

Monsieur Emmanuel BARTHEL, gérant administratif, né à Strasbourg, France, le 10 janvier 1980, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 20A, route de Thionville, et

Monsieur Enrique CARRACEDO NEBOT, administrateur-directeur, né à Metz, France, le 04 août 1968, demeurant à L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

Gérant technique:

Monsieur Sylvain REITER, gérant, né à Thionville, France, le 15 avril 1975, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 9, rue de la Culture, ici présent et qui accepte.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et des trois gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: J. CIATTI, E. BARTHEL, E. CARRACEDO NEBOT, S. REITER, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24859. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015139310/118.

(150150717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.735,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July,

Before Maître Camille Mines, notary public residing at Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed enacted on 6 July 2010, recorded by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828 of 7 September 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted on 24 April 2015, recorded by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1640 of 02 July 2015.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCP-CMC III (Cayman) L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Elgin Avenue, 190, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Marie-Hélène Emond and Mrs Gaëlle Violette, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the 90,735 (ninety thousand, seven hundred and thirty five) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Transfer of the Company's registered office with effect as of September 1, 2015 from its current address to 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, in order to reflect the resolution 2. above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to transfer the Company's registered office with effect as of September 1, 2015 from 7a, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution:

As a consequence of second resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, which shall be read as follow:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company, or as the case may be, by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1000,-

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de "MCP III Investment S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée par acte notarié du 6 juillet 2010, reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 septembre 2010, numéro 1828, et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 24 avril 2015, reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 02 juillet 2015, numéro 1640.

A Comparu:

L'associée unique de la Société, MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Elgin Avenue, 190, KY-9005 Grand Cayman, Iles Caïman (l'« Associée Unique ») dûment représentée par Mesdames Marie-Hélène Emond et Gaëlle Violette, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associée Unique, représentée tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Toutes les 90.735 (quatre-vingt dix mille sept cent trente cinq) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'Associée Unique a préalablement été informée.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Transfert du siège de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2015, de son adresse actuelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution 2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associée Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associée Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associée Unique reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour et se considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associée Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de transférer avec effet au 1^{er} septembre 2015, le siège social de la Société du 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

Troisième résolution:

En conséquence de la seconde résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Mamer, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ 1.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte notarié a été rédigé à Capellen, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M-H. Emond, G. Violette, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22395. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015139094/133.

(150150798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Home Care, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 199.287.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le trois août,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Laura LONGHINO, infirmière diplômée, née le 20 février 1970 à Pétange, demeurant à L-8480 Eischen, 43, Cité Aïschdall.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Home Care»

Art. 2.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, la création et l'exploitation de:

- l'aide à domicile;
- soins à domicile;
- repas-sur-roues
- Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées;
- Centre psycho-gériatrique.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (Eur 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, la comparante déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 125 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associée unique Madame Laura LONGHINO préqualifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quinze.

Assemblée générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constituée en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Carlos LOPES, infirmier gradué, né à Mortágua, Portugal, le 17 avril 1963, demeurant à L-8480 Eischen, 43, Cité Aïschdall, ici présent et qui accepte le mandat lui conféré.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: L. Longhino, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 août 2015. Relation: ILAC/2015/24858. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015138972/105.

(150150693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MedTech World S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.783.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June.

Before Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Aponeo Global S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated by deed of the undersigned notary on 2 June 2015 and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 5 June 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate object

Art. 1. Form - Name. There exists a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and the present articles of association, under the name of "MedTech World S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by resolution of the board of managers of the Company.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

3.3 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the board of managers of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is to (i) acquire by purchase, registration or in any other manner, develop, own, manage, license, sub license and to transfer whether by sale, exchange or otherwise, intellectual and industrial property (including

but not limited to, know how, copyrights, trademarks, service marks, consulting advice, software, patents, brands, domain names, design and models) and related rights and to invest directly or indirectly in intellectual and industrial property and related rights and to take any necessary action to protect any such rights, to (ii) hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2 The Company may also mortgage, liquidate or sell intellectual or industrial property rights in Luxembourg and abroad, whether owned by it or third parties.

4.3 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties, in Luxembourg or abroad.

4.4 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.5 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.6 The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purposes.

4.7 The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

5.3 The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

5.4 The authorised capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be divided into twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of One Euro (EUR 1.-) each.

5.5 The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

5.7 The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1 If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

6.2 In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Company's capital.

6.3 In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

6.4 In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

6.5 Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a member may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units.

7.1 The Company may redeem its own units subject to the relevant provisions of the Law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting.

8.1 Any regularly constituted general meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Except as otherwise required by Law or these articles of association, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.3 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

8.4 General meetings of members may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote.

9.1 Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of members.

9.2 The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company and the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member.

10.1 If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting of members. In such case, any reference made herein to the "general meeting of members" shall be construed as a reference to the sole member, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of members shall be exercised by the sole member.

10.2 The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by a board of managers composed of at least 3 (three) managers, either members or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of members which may at any time remove them with or without cause (ad nutum).

11.2 The number of managers, their powers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of members.

11.3 The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings.

12.1 The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

12.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

12.3 Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, telefax, or e-mail, of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by letter, telefax, or e-mail, another manager as his proxy.

12.5 The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

12.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two (2) managers.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by:

- (i) the joint signature of any two (2) managers of the Company; or
- (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) day of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

18.2 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve in particular:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

19.4 Notwithstanding the above, the board of managers may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year in accordance with the provisions of the Law and provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

19.5 If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

19.6 The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor.

20.1 The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

20.2 The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

20.3 The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

21.2 Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

21.3 Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of the year two thousand and fifteen (2015).

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Paying-up

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been entirely subscribed and fully paid up by Aponeo Global S.A., represented as here above stated, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, took the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; and
 - Mr. Bernd JANIETZ, Director of companies, born in Goslar (Germany) on July 26, 1948, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; and
 - Mr. David BANNERMAN, Director of companies, born in Edinburgh (United Kingdom) on February 02, 1962, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aponeo Global S.A., une société constituée en date du 2 juin 2015 suivant acte du notaire instrumentant et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeoises, ayant son siège social au 2 Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

dûment ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et les présent statuts, sous la dénomination de "MedTech World S.à r.l." (ci-après dénommée la Société).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg, par résolution du conseil de gérance de la Société.

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

3.3 Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par le conseil de gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est (i) d'acquérir par achat, enregistrement ou de toute autre manière, de développer, détenir, gérer et de licence, sous licence et de transférer par vente, échanger ou autre, de la propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais non limité à, savoir faire, les droits d'auteur, les marques, noms de domaine, dessins et modèles) et des droits connexes et d'investir directement ou indirectement dans la propriété intellectuelle et industrielle et des droits connexes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces droits, (ii) détenir des participations, sous forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de débetures, de billets et d'autres titres de toute nature, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats.

4.2 La Société peut également hypothéquer, liquider ou vendre des droits de propriété intellectuelle ou industrielle au Luxembourg et à l'étranger, qu'ils soient détenus par elle ou par des tiers.

4.3 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenus par les tiers, au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.5 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.6 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toutes opérations dans l'immobilier et en valeurs mobilières, et peut exercer une activité de nature commerciale, industrielle et financière, qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7 La Société peut emprunter de l'argent, quelque manière que ce soit, lever des fonds et de procéder par le placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre et les débentures et tous type de dette ou de titres de participation, convertibles ou non, ou autres instruments représentatifs de dette.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

5.3 Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

5.4 Le capital autorisé est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'euro (EUR 1,-) chacune.

5.5 Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.6 Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

5.7 Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

6.1 Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.2 En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

6.3 Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

6.4 En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

6.5 Les créanciers, avants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

8.1 Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société lui étant expressément réservés par la Loi et par ces statuts.

8.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou de ces statuts, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

8.3 Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

8.4 Les assemblées générales peuvent se tenir au lieu et au temps spécifié dans les convocations de réunion respectives. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote.

9.1 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

9.2 La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, ils doivent désigner un représentant unique qui les représentera auprès de la Société et la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique.

10.1 Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Dans ce cas, toute référence faite ici à «l'assemblée générale des associés» doit être interprétée comme une référence à un associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés être exercés par l'associé unique.

10.2 Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, pour une période limitée ou illimitée, par l'assemblée générale des associés qui peuvent les révoquer avec ou sans cause (ad nutum).

11.2 Le nombre des gérants, leur pouvoir, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.

11.3 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions.

12.1 Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

12.2 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

12.3 Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit, par lettre, télécopie ou e-mail, de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

12.4 Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

12.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.6 Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions du conseil de gérance.

Art. 13. Procès-verbal des réunions.

13.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion, ou par deux (2) gérants.

13.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par:

- (i) la signature conjointe de deux (2) gérants; ou
- (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels.

18.1 Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

18.2 Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.

19.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

19.2 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

19.4 Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, en conformité avec les dispositions de la Loi et à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

19.5 Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

19.6 Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance**Art. 20. Commissaire aux comptes.**

20.1 La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

20.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

20.3 Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

21.2 Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

21.3 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un (31) décembre de l'année deux mille quinze (2015).

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées par Aponeo Global S.A., prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Pii KETVEL, juriste, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Monsieur Bernd JANIETZ, administrateur de Sociétés, né à Goslar (Allemagne) le 26 juillet, 1948, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; et

- Monsieur David BANNERMAN, administrateur de Sociétés, né à Edinburgh (Royaume-Uni) le 2 février 1962, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille Euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue du représentant de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 juin 2015. GAC/2015/4953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096890/522.

(150107422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

**Torun S.C.Sp, Société en Commandite spéciale,
(anc. Torun S.à r.l.).**

Capital social: EUR 4.047.983,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 128.041.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Torun S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 4,047,983, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under number B 128.041 (the Company). The Company has been incorporated on 16 May 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) on 6 July 2007 under number 1387. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 12 October 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg which has been published in the Official Gazette on 12 December 2012 under number 3006.

THERE APPEARED:

(1) GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 191244 (LU GP); and

(2) IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, an investment fund registered with the Regional Court in Warsaw, under no. RFI 979a, with its registered office in Warsaw 00-107, ul. Pró..na 9, Poland (FIZ, and together with LU GP, the Shareholders),

each represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by Simon Joly, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 4,047,983 (four million forty-seven thousand nine hundred and eighty-three) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and representing the entirety of the subscribed share capital of the Company currently set at EUR 4,047,983 (four million forty-seven thousand nine hundred and eighty-three Euro) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;
2. approval of the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (as defined hereafter) (up to and excluding the Liquidation (as defined hereafter));
3. continuation of the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name Torun S.C.Sp., which shall take over all the assets and liabilities of the Company, and dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation) for such purposes;
4. appointment of GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the Liquidation (the Liquidator);
5. discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates for the period from 1 January 2015 to the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving on the Liquidation;
6. adoption of a special limited partnership agreement of the Company following the decision to continue the Company in the form of a special limited partnership (société en commandite spéciale) referred to under item 3 above;
7. allocation by the Liquidator of the limited partnership interests in the special limited partnership to IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych and one unlimited partnership interest in the special limited partnership to GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., in the same proportion as the shares they held in the Company;

8. appointment of GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. as manager of the special limited partnership;
 9. confirmation and approval, to the extent necessary, of the location of the registered office of the special limited partnership;
 10. powers of attorney; and
 11. miscellaneous.
- III. After due deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (up to and excluding the Liquidation) which, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) for the purpose of continuing the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name Torun S.C.Sp. (the SCSp), the terms of which shall be set out in the special limited partnership agreement to be adopted under the sixth resolution below, and which shall take over all the assets and liabilities of the Company, by derogation to the provisions of article 147 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and in accordance with article 148ter of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint LU GP, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates from 1 January 2015 to the date hereof.

Sixth resolution

The Meetings resolves to adopt the following special limited partnership agreement (the Partnership Agreement) following the decision to continue the Company as an SCSp pursuant to the second resolutions above:

“ **Clause 1. Form and name.** There exists among its partners a special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name “Torun S.C.Sp.” (the Partnership) governed by this special limited partnership agreement (contrat social) (the Special Limited Partnership Agreement).

The Partnership has no legal personality. The Partnership does not constitute a separate legal entity from its partners.

The assets contributed to the Partnership shall exclusively be used to meet claims of creditors arising from the incorporation, the operation or the liquidation of the Partnership.

Clause 2. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the manager of the Partnership (the Manager).

The Manager shall cause clause 2 of this Agreement to be amended so as to reflect each relevant transfer of the registered office pursuant to the use of the authorisation granted to the Manager under this clause 2.

Clause 3. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Clause 4. Purpose. The purpose of the Partnership is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, units, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities and (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto.

The Partnership may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, debentures, certificates, partnership interests, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, or affiliated companies.

The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations for its own benefit and/or for the benefit of, or in favour of any affiliated Partnership or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Partnership's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Partnership, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Partnership may carry out any financial operations which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Clause 5. Capital.

5.1 Outstanding capital

The capital of the Partnership is set at EUR 4,047,983 (four million forty-seven thousand nine hundred and eighty-three Euro) represented by 4.047.982 (four million forty-seven thousand nine hundred and eighty-two) limited partnership interests (the Limited Partnership Interests), and 1 (one) unlimited partnership interest (the Unlimited Partnership Interest, and together with the Limited Partnership Interests, the Partnership Interests), having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

5.2 Capital increase and capital reduction

The capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution adopted by the partners in the manner required for amendment of this Special Limited Partnership Agreement, as provided for in clause 10.4.

5.3 Distributions and repayment of capital to the Limited Partnership Interests and the Unlimited Partnership Interests

(a) Distributions

The Limited Partnership Interests and the Unlimited Partnership Interests shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, redemption of Partnership Interests or otherwise, as set out in clauses 16.2 and 17.3.

Any distribution, whether by way of dividend distribution, redemption of Partnership Interests or otherwise, may only be made out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus.

The Partnership may recover distributions, including interim distributions, not corresponding to the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, against the partners who have received them. The action for recovery shall prescribe five years after the date of distribution.

(b) Repayment of capital

Any repayment of capital pursuant to a capital reduction may only be made in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by the partners.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Manager is authorised to approve capital contributions without the issuance of new Partnership Interests by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Manager, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new Partnership Interests shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the partners are also authorised to approve capital contributions without the issuance of new Partnership Interests by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by resolutions passed by the partners, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

Clause 6. Partnership interests.

6.1 Register and Partnership Interests certificates

A register including (i) a copy this Special Limited Partnership Agreement, as it may be amended from time to time, (ii) a list of the partners and (iii) transfers of Partnership Interests and the dates of such transfers and the dates of the related notifications to, or acceptances by, the Partnership shall be held by the Partnership in accordance with the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act). The ownership of the Partnership Interests will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the partners and such certificates, if any, will be signed by the Manager.

6.2 Ownership and co-ownership of Partnership Interests

The Partnership will recognise only one holder per Partnership Interest. In the event that a Partnership Interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership Interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

Clause 7. Transfer of partnership interests.

7.1 Transferability

The Limited Partnership Interests may be freely transferred.

The Unlimited Partnership Interests may only be transferred to any person with the prior written approval of all the partners.

7.2 Transfers

A transfer of Partnership Interests may be carried out (i) pursuant to any agreement entered into by a transferor and a transferee or any other instrument evidencing the consent of a transferor and a transferee and (ii) in any other manner provided for by applicable law.

A transfer of Partnership Interests must be made in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

Clause 8. Liability of the partners. The holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Partnership.

The liability of the holders of Unlimited Partnership Interests for the liabilities of the Partnership shall be joint and unlimited.

Clause 9. Powers of the partners. The partners shall have those powers allocated to them by the Companies Act and by this Special Limited Partnership Agreement.

Each Partnership Interest entitles its holder to one vote.

The partners may pass resolutions in accordance with this Special Limited Partnership Agreement (i) at a general meeting of the partners of the Partnership (the General Meeting) or (ii) in writing (the Written Resolutions).

Clause 10. Partners' resolutions.

10.1 Approval of the annual accounts

The partners must vote on the annual accounts at the latest on 30 June of each year. If such a day is not a Business Day, the partners must vote on the annual accounts at the latest on the Business Day immediately prior to such date. For the purpose of this Special Limited Partnership Agreement, Business Day means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business.

10.2 General Meetings

(a) Right to convene a General Meeting

A General Meeting may only be convened by the Manager.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda, the date and place of the General Meeting.

Convening notices must be sent to the partners at least 5 (five) Business Days before the General Meeting.

If all the partners of the Partnership are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Manager, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the partners of the Partnership are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Manager.

(c) Participation by proxy

A partner may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a partner, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or email may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(d) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any partner may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the partners attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the partners can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(e) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the partners present or represented at the General Meeting.

However, where decisions of the General Meeting or Written Resolutions have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Manager.

10.3 Written Resolutions

(a) Proposing Written Resolutions

The Manager may propose to the partners to pass Written Resolutions.

A Written Resolution is proposed by giving notice of the proposed Written Resolution to the partners. Notice of a proposed Written Resolution must be given in writing by the Manager to each partner.

Notice of a proposed Written Resolution must indicate:

(a) the proposed resolution; and

(b) the time by which it is proposed that the partners adopt it.

Any decision which the Manager giving notice of a proposed Written Resolution takes regarding the process of adopting that resolution must be taken reasonably in good faith.

(b) Adoption of Written Resolutions

A proposed Written Resolution is adopted when (i) all the partners have casted their votes in respect of such Written Resolution and have notified in writing the Partnership of their votes and (ii) the relevant majority requirement in respect of the subject matter of the Written Resolution is met. If a partner does not cast its votes on a resolution and notify in writing the Partnership accordingly before or at the time by which the notice proposed that the resolution shall be adopted, that partner shall be deemed to have abstained from voting in respect of such Written Resolution.

Once a Written Resolution has been adopted, it must be treated as if it had been a decision taken at a General Meeting in accordance with this Special Limited Partnership Agreement.

If all the partners agree unanimously to pass a Written Resolution without the prior proposal from the Manager, this Written Resolution may be passed in accordance with the relevant majority requirement without the prior proposal from the Manager. The partners must thereupon send a signed copy of the Written Resolution to the Partnership.

10.4 Majority requirements

(a) Simple majority

The partners may make decisions on the following matters (including any matters that relate directly or indirectly to such matters) pursuant to a majority of the votes cast:

- the approval of the annual accounts and the allocation of results as well as the approval of the consolidated accounts (if applicable);
- the appointment and removal of independent auditors (réviseur d'entreprises agréé), if applicable;
- dividend distributions (as provided for in clause 16.2);
- Partnership Interests redemptions;
- any amendment to this Special Limited Partnership Agreement (except in respect of those matters referred to in paragraph (b) below);
- the appointment, removal or replacement of the Manager and his remuneration; and
- contribution to capital surplus (as further set out in clause 5.4).

(b) Qualified majority

The partners may make decisions on the following matters (including any matters that relate directly or indirectly to such matters) pursuant to an affirmative vote of three quarters of the Partnership Interests and the affirmative vote of all the unlimited partners:

- any amendment to the purpose of the Partnership;
- the change of the legal form of the Partnership;
- the change of the nationality of the Partnership; and
- the opening of the voluntary liquidation of the Partnership and other any matters regarding the voluntary liquidation of the Partnership including the appointment of a liquidator.

(c) General

In calculating the majority with respect to any resolution of the partners, votes relating to Partnership Interests in which the partner abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The partners may pass resolutions in respect of any matters other than those set out above that are allocated to them by the Companies Act or Luxembourg law pursuant to a majority of the votes cast or such higher mandatory majority requirement provided for under the Companies Act.

Clause 11. Management. The Partnership shall be managed by the Manager, who may or may not be an unlimited partner.

There may only be one Manager, who may be a physical person or a legal entity.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Partnership. The Manager shall further have the powers expressly allocated to it by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement to the partners fall within the authority of the Manager.

Clause 12. Delegation of powers. The Manager is authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Partnership. The Manager may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Clause 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the Manager The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

13.2 Grant of specific powers of attorney The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Partnership, but only within the limits of such power.

Clause 14. Accounting year. The accounting year of the Partnership shall begin on 1 January and shall end on 31 December.

Clause 15. Annual accounts.

15.1 Responsibility of the Manager

The Manager shall draw up the annual accounts of the Partnership that shall be submitted to the approval of the partners.

15.2 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to date of the vote by the partners on the annual accounts, the annual accounts, the report(s) of the Manager, if applicable or the independent auditor, if applicable, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Partnership, where they will be available for inspection by the partners during regular business hours and the partners may obtain copies of any such documents.

Clause 16. Allocation of results.

16.1 Allocation of results by the annual General Meeting

The partners shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with clause 16.2.

16.2 Rules regarding distributions

Each partner has the right to participate in the profits and reserves, including Partnership Interests premium and capital surplus, of the Partnership in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by it.

16.3 Interim dividends

The Manager may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in clause 16.2.

The partners may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in clause 16.2.

16.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager within the limits of any decision made by the partners (if any).

Clause 17. Dissolution and liquidation.

17.1 Unlimited Partner

If there is only one unlimited partner, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings affecting that unlimited partner, the Partnership will be continued and a replacement holder of the Unlimited Partnership Interest will be appointed no later than fifteen (15) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining Partners. In case the Partners cannot agree on a replacement holder of the Unlimited Partnership Interest, the Partnership will be dissolved and liquidated.

17.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the partners adopted pursuant to the majority requirement set out in clause 10.4. In the event of dissolution of the Partnership, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the partners deciding such liquidation. The partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

17.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Partnership, the surplus assets of the Partnership available for distribution among partners shall be distributed to the partners by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Partnership's liabilities in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by the partners.

Clause 18. Applicable law. All matters not expressly governed by this Special Limited Partnership Agreement shall be determined in accordance with Luxembourg law.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to accept and record the intervention of LU GP, in its capacity as Liquidator, represented as stated above, who hereby decides to allocate the partnership interests in the SCSp as follows:

(a) 1 (one) unlimited partnership interest shall be allocated to LU GP; and

(b) 4,047,982 (four million forty-seven thousand nine hundred and eighty-two) limited partnership interests shall be allocated to FIZ,

with each partnership interest of the SCSp having a par value of EUR 1 (one Euro), and having the rights and obligations set out in the Partnership Agreement.

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint LU GP as manager of the SCSp for an unlimited duration.

Ninth resolution

The Meeting resolves to confirm, and to the extent necessary approve, that the registered office of the SCSp shall be established at 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any member of the board of managers of LU GP, each acting individually to see to any formalities in connection with the continuation of the Company as an SCSp, including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR -4,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Torun S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 4.047.983 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro B 128.041 (la Société). La Société a été constituée le 16 mai 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le Journal Officiel) le 6 juillet 2007 sous le numéro 1387. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 octobre 2012 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Journal Officiel le 12 décembre 2012 sous le numéro 3006.

ONT COMPARU:

(1) Gelf FizPartner (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, son siège social au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 191244 (LU GP); et

(2) IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, un fond d'investissement immatriculé auprès du Tribunal Régional de Varsovie, sous le numéro RFI 979a, ayant son siège social à Varsovie 00-107, ul. Prozna 9, Pologne (FIZ, et ensemble avec LU GP, les Associés),

chacun représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Simon Joly, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations des associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, et seront soumises avec cet acte aux autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, agissant par l'intermédiaire du mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il suit:

I. que l'intégralité des 4.047.983 (quatre millions quarante-sept mille neuf cent quatrevingt-trois) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et représentant la totalité du capital social souscrit de la Société actuellement fixé à EUR 4.047.983 (quatre millions quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros), est valablement représentée à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (telle que définie ci-après) (jusqu'à l'exclusion de la Liquidation (telle que définie ci-après));

3. continuation de la Société sous la forme d'une société en commandite spéciale sous la dénomination Torun S.C.Sp., qui reprendra tous les actifs et tous les passifs de la Société, dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation) à cet effet;

4. nomination de GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. comme liquidateur en relation avec la Liquidation (le Liquidateur);

5. décharge (quitus) des gestionnaires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société se prononçant sur la Liquidation;

6. adoption du contrat social de la Société suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société sous forme de société en commandite spéciale telle qu'indiquée dans le point 3 ci-dessus;

7. attribution par le Liquidateur des parts sociales commanditaires dans la société en commandite spéciale à IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych et d'une part sociale commanditée dans la société en commandite spéciale à GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., dans les mêmes proportions que les parts sociales qu'ils détiennent dans la Société;

8. nomination de GELF FizPartner (Lux) S.à r.l en tant que gérant de la société en commandite spéciale;

9. confirmation et approbation, le cas échéant, de l'emplacement du siège social de la société en commandite spéciale;

10 procurations; et

11. divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, celle-ci renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant connaître parfaitement l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (jusqu'à, mais à l'exclusion de, la Liquidation) laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte qui sera déposée en même temps aux autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la Société avec effet immédiat, et de mettre la Société en liquidation volontaire dans le but de poursuivre la Société sous la forme de société en commandite spéciale luxembourgeoise sous la dénomination de Torun S.C.Sp. (la SCSp), les conditions y relatives étant exposées dans le contrat social de la société en commandite spéciale qui sera adopté en vertu de la sixième résolution ci-dessous, et lequel reprendra tous les actifs et passifs de la Société, par dérogation à l'article 147 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et en accord avec l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer LU GP comme liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge totale aux gérants de la Société pour la réalisation de leurs mandats respectifs du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date du présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'adopter le contrat social de la société en commandite spéciale (le Contrat Social), suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société en tant que SCSp suivant les deuxièmes résolutions ci-dessous:

« **Clause 1. Forme et dénomination.** Il est établi parmi ses associés, une société en commandite spéciale sous la dénomination de "Torun S.C.Sp." (la Société) gouvernée par le contrat social (le Contrat Social).

La Société n'a pas la personnalité morale. La Société ne constitue pas une entité légale séparée de ses associés.

Les actifs apportés à la Société devront exclusivement être utilisés pour satisfaire les réclamations des créanciers résultant de la constitution, l'activité ou la liquidation de la Société.

Clause 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans cette commune ou tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la Société (le Gérant).

Le Gérant doit modifier la clause 2 afin de refléter chaque transfert du siège social en vertu de l'autorisation accordée au Gérant en vertu de cette clause 2.

Clause 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Clause 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, unités, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de Luxembourg et entités étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, de certificats, parts d'intérêts, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, ou à ses sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou autrement créer et donner une sécurité sur quelque ou tous ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société ou personne affiliée de la Société. Pour dissiper tout doute, la Société ne peut pas exercer une quelconque activité régulée du secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

Clause 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social Le capital social de la Société est fixé à un montant de EUR 4.047.983 (quatre millions quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros), représenté par 4.047.982 (quatre millions quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts d'intérêts de commanditaire (les Parts d'Intérêts de Commanditaire), et 1 (une) part d'intérêts de commandité (la Part d'Intérêts de Commandité, et ensemble avec les Parts d'Intérêts de Commanditaire, les Parts d'Intérêts), ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro).

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés, statuant comme en matière de modification du Contrat Social, tel que prévu à la clause 10.4.

5.3 Distributions et repaiement de capital en faveur des Parts d'Intérêts de Commanditaire et des Parts d'Intérêts de Commandité

(a) Distributions

Les Parts d'Intérêts de Commanditaire et les Parts d'Intérêts de Commandité pourront recevoir des distributions, que ce soit par voie de dividendes, par rachat de Parts d'Intérêts ou de toute autre manière, tel que stipulé aux clauses 16.2 et 17.3.

Toute distribution, que ce soit par le biais de dividende, rachat de Parts d'Intérêts ou de toute autre manière, peut uniquement être fait au moyen des profits et réserves qui sont disponibles pour distribution, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus.

La Société pourra recouvrer toutes les distributions, y compris des distributions de dividende intérimaire, ne correspondant pas aux profits et réserves disponibles pour distribution, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, à l'encontre des associés qui les auraient perçues. L'action en recouvrement se prescrit après cinq ans à compter de la date de distribution.

(b) Repaiement du capital

Tout repaiement de capital suite à une réduction de capital peut uniquement être effectué en proportion du pourcentage de Parts d'Intérêts détenus par les associés.

5.4 Apports au compte de "capital surplus"

Le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

En outre, les associés sont également autorisés à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par les décisions prises par les associés, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Clause 6. Parts d'intérêts.

6.1 Registre et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre contenant (i) une copie du Contrat Social, tel qu'il peut être modifié, (ii) une liste des associés, et (iii) les transferts de Parts d'Intérêts ainsi que les dates de tels transferts et les dates des notifications y relatives à la Société, ou des acceptations par la Société, doit être tenu par la Société conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915). La propriété des parts d'intérêts est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre peuvent être émis au profit de associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant.

6.2 Propriété et co-propriété des Parts d'Intérêts

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part d'Intérêts. Au cas où une Part d'Intérêts appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

Clause 7. Cessions de parts d'intérêts.

7.1 Transférabilité

Les Parts d'Intérêts de Commanditaire sont librement transférables.

Les Parts d'Intérêts de Commandité peuvent être transférées à toute personne seulement avec le consentement écrit préalable de tous les associés.

7.2 Transferts

Un transfert de Parts d'Intérêts peut être effectué (i) selon tout contrat conclu entre un cédant et un cessionnaire ou tout autre instrument documentant le consentement d'un cédant et d'un cessionnaire et (ii) de toute autre manière prévue par le droit applicable.

Un transfert de Parts d'Intérêts doit être fait conformément aux dispositions concernant le transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Clause 8. Responsabilité des associés. Les détenteurs de Parts d'Intérêts de Commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs de Parts d'Intérêts de Commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite.

Clause 9. Pouvoirs des associés. Les associés disposent des droits qui leur sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 et de ce Contrat Social.

Chaque Part d'Intérêts confère une voix à son détenteur.

Les associés peuvent passer des résolutions, conformément au Contrat Social (i) à une assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) ou (ii) par écrit (les Résolutions Ecrites).

Clause 10. Résolutions des associés.

10.1 Approbation des comptes annuels

Les associés doivent voter sur les comptes annuels au plus tard le 30 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, les associés doivent voter sur les comptes annuels au plus tard le Jour Ouvrable précédant immédiatement une telle date. Aux fins de ce Contrat Social, Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg pour exercer une activité habituelle.

10.2 Assemblées Générales

(a) Droit de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée uniquement par le Gérant.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour, la date et le lieu de l'Assemblée Générale.

Les avis de convocation doivent être envoyés aux associés au moins 5 (cinq) Jours Ouvrable avant l'Assemblée Générale.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant.

(c) Participation par procuration

Chaque associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(d) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout associé de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(e) Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les associés présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Ecrites doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

10.3 Résolutions Ecrites

(a) Propositions de Résolutions Ecrites

Le Gérant peut proposer aux associés de prendre des Résolutions Ecrites.

Une Résolution Ecrite est proposée en notifiant la proposition de Résolution Ecrite aux associés. La notification d'une Résolution Ecrite doit être donnée par le Gérant à tous les associés.

Une notification de proposition de Résolution Ecrite doit inclure:

- (a) la proposition de résolution; et
- (b) le moment auquel les associés doivent l'adopter.

Toute décision que le Gérant notifiant une proposition de Résolution Ecrite prend en ce qui concerne la procédure d'adoption de cette résolution doit être prise de façon raisonnable et de bonne foi.

(b) Adoption de Résolutions Ecrites

Une proposition de Résolution Ecrite est adoptée quand (i) tous les associés ont voté en ce qui concerne cette Résolution Ecrite et ont notifié par écrit la Société leur vote et (ii) les conditions de majorité pertinentes concernant l'objet de la Résolution Ecrite sont remplies. Si un associé ne vote pas et ne notifie pas par écrit la Société en conséquence avant ou au moment auquel la notification indiquait que la résolution devait être adoptée, cet associé doit être considéré comme s'étant abstenu de voter en ce qui concerne cette Résolution Ecrite.

A partir du moment où une Résolution Ecrite est adoptée, elle doit être considérée comme une résolution prise par l'Assemblée Générale conformément au Contrat Social.

Si tous les associés acceptent unanimement de prendre une Résolution Ecrite sans la proposition préalable du Gérant, cette Résolution Ecrite peut être prise conformément aux conditions de majorité pertinentes sans la proposition préalable du Gérant. Les associés doivent alors envoyer une copie signée de la Résolution Ecrite à la Société.

10.4 Conditions de Majorité

(a) Majorité simple

Les associés peuvent prendre des décisions concernant les matières suivantes (y compris les matières qui y sont directement ou indirectement liées) selon une majorité des voix:

- l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats ainsi que l'approbation des comptes consolidés (le cas échéant);
- la nomination et la révocation des réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant;
- les distributions de dividendes (tels que prévues à la clause 16.2);
- les rachats de parts d'intérêts;
- toute modification de ce Contrat Social (excepté en lien avec les problématiques mentionnées au paragraphe (b) ci-dessous);
- la nomination, la démission ou le remplacement du Gérant et de sa rémunération; et
- les apports au capital surplus (tels que prévus à la clause 5.4).

(b) Majorité qualifiée

Les associés peuvent prendre des décisions concernant les matières suivantes (y compris les matières qui y sont directement ou indirectement liées) selon une majorité des voix comprenant les trois-quarts des Parts d'Intérêts et le vote positif de tous les associés commandités:

- toute modification de l'objet social de la Société;
- tout changement de la forme sociale de la Société;
- tout changement de la nationalité de la Société; et
- l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société et toutes autres matières concernant la liquidation volontaire de la Société y compris la nomination d'un liquidateur.

(c) Général

En calculant la majorité concernant une résolution des associés, les votes concernant les parts d'intérêts auxquels un associé s'est abstenu de voter, a voté blanc ou dont le vote est nul ou qui n'a pas participé ne sont pas pris en compte.

Les associés peuvent prendre des résolutions concernant toutes matières autres que celles prévues ci-dessus qui sont dans leurs compétences en vertu de la Loi de 1915 ou la loi luxembourgeoise selon une majorité des suffrages exprimés ou toute majorité supérieure prévues par la Loi de 1915.

Clause 11. Administration de la société. La Société sera gérée par le Gérant, qui peut être ou non un associé commandité.

Il ne peut y avoir qu'un seul Gérant, qui peut être une personne physique ou une personne morale.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Le Gérant doit également avoir les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la Loi de 1915 et par le Contrat Social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par le Contrat Social aux associés sont attribués au Gérant.

Clause 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant est autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

Clause 13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant.

13.2 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui aura été conféré.

Clause 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Clause 15. Comptes annuels.

15.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation des associés.

15.2 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant (le cas échéant), le rapport du réviseur d'entreprises agréé (le cas échéant), ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société, au moins 15 (quinze) jours avant le vote des associés sur les comptes annuels. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires, les associés pouvant obtenir copie de ces documents.

Clause 16. Affectation des résultats.

16.1 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle Les associés décident de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à la clause 16.2.

16.2 Règles applicables aux distributions

Chaque associé a le droit de participer aux profits et réserves, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, de la Société en proportion du pourcentage de Parts d'Intérêt qu'il détient.

16.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de déclarer et distribuer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à la clause 16.2.

Les associés peuvent aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à la clause 16.2.

16.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par les associés (le cas échéant).

Clause 17. Dissolution et liquidation.

17.1 Associé Commandité

S'il n'y a qu'un seul associé commandité, en cas de décès, dissolution, incapacité légale, démission, faillite ou tout autre procédure similaire affectant cet associé commandité, la Société continuera et un autre détenteur de la Part d'Intérêts de Commandité sera nommé pas plus tard que quinze (15) Jours Ouvrables suivant la survenance de l'événement applicable, et un tel remplacement devra être décidé à l'unanimité des associés restant. Dans l'hypothèse où les associés ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur un autre détenteur de la Part d'Intérêts de Commandité, la Société sera dissoute et liquidée.

17.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés statuant selon les conditions de majorité prévues à la clause 10.4. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par les associés décidant de cette liquidation. Les associés détermineront également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

17.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles seront distribués aux associés au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société en proportion du pourcentage de détention de Parts d'Intérêts par les associés.

Clause 18. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par ce Contrat Social seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de LU GP, en sa capacité de Liquidateur, tel que représenté ci-dessus, qui décide de répartir les intérêts de la SCSp comme suit:

- (a) 1 (une) part sociale commanditée sera allouée à LU GP; et
- (b) 4.047.982 (quatre millions quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts sociales commanditaires seront alloués à FIZ,

chaque part sociale de la SCSp ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), et accordant les droits et obligations décrits dans le Contrat Social.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer LU GP comme gérant de la SCSp pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de confirmer et, le cas échéant, approuver, que le siège social de la SCSp sera établi au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout membre du conseil de gérance de LU GP, chacun de ces membres agissant individuellement afin de pourvoir à toute formalité en relation avec la poursuite de la Société sous forme de SCSp, incluant, afin d'éviter toute ambiguïté, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 4.200.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, ces dernières ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. JOLY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16502. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098704/698.

(150108256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Globus Invest Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094358/9.

(150104235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Infrapark I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.652.

—
EXTRAIT

L'adresse de PricewaterhouseCoopers S.C., réviseur d'entreprises agréé de la Société est désormais 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 17 juin 2015

- Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers S.C., a été reconduit avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015099603/14.

(150109348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.333.864,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 5 février 2015, que, avec effet au 12 mai 2015:

- l'associé de la Société, ADVENT KAI (CAYMAN) LIMITED, a transféré 3.929.220 parts sociales de catégorie A1, 3.929.220 parts sociales de catégorie A2, 3.929.220 parts sociales de catégorie A3 et 3.929.221 parts sociales de catégorie A4 qu'il détenait dans la Société à Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B173952, ayant son siège social à l'adresse suivante: 106, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

- l'associé de la Société, KAI INVESTORS LIMITED, a transféré:

* 4.694.941 parts sociales de catégorie B1, 4.694.941 parts sociales de catégorie B2, 4.694.941 parts sociales de catégorie B3 et 4.694.940 parts sociales de catégorie B4 qu'il détenait dans la Société à Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l., précité;

* 958 parts sociales de catégorie B1, 958 parts sociales de catégorie B2, 958 parts sociales de catégorie B3 et 959 parts sociales de catégorie B4 qu'il détenait dans la Société à Mohawk Foreign Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B173946, ayant son siège social à l'adresse suivante: 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Il est noté que les associés de la Société ont décidé le 12 mai 2015 de reclassifier toutes les parts sociales de catégorie B de la Société en parts sociales de catégorie A (cette décision ayant déjà fait l'objet d'un dépôt), de telle sorte que la totalité des parts de la Société sont désormais détenues de la manière suivante:

Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l.	8.624.161 parts sociales de catégorie A1
	8.624.161 parts sociales de catégorie A2
	8.624.161 parts sociales de catégorie A3
	8.624.161 parts sociales de catégorie A4
Mohawk Foreign Funding S.à r.l.	958 parts sociales de catégorie A1
	958 parts sociales de catégorie A2
	958 parts sociales de catégorie A3
	959 parts sociales de catégorie A4
Spas Toshev CHOPOV	958.347 parts sociales de catégorie A1
	958.347 parts sociales de catégorie A2
	958.347 parts sociales de catégorie A3
	958.346 parts sociales de catégorie A4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015092376/40.

(150103472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.